

*MUNICIPALITÉ DES BERGERONNES
COMTÉ DE SAGUENAY
PROVINCE DE QUÉBEC*

PROCES-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil de la municipalité des Bergeronnes, tenue le 28 décembre 2009, à 19h à la salle du conseil de l'édifice municipal, situé au 424, rue de la Mer, Les Bergeronnes.

Sont présents : Monsieur le Maire

 Francis Bouchard

 Mesdames les conseillères
 Messieurs les conseillers

 Marie-Claude Gagnon
 Johanne Bouchard
 Nancy Bouchard

 Martin Gagné
 Réjean Lacasse

Absent : Luc Gilbert

Est également présente : Madame la directrice générale et secrétaire-
 trésorière Lynda Tremblay

ORDRE DU JOUR

1. Vérification du quorum et ouverture de la séance;
 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
 3. Projet de réaménagement du quai de la Pointe-à-John;
 4. Période de questions;
 5. Fermeture de l'assemblée.
-

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Monsieur le Maire, Francis Bouchard, constate que le quorum est respecté et déclare l'assemblée régulièrement constituée.

09-12-0568 Lecture et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nancy Bouchard
APPUYÉ PAR la conseillère Marie-Claude Gagnon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que lu.

**09-12-0569 Projet de réaménagement du quai de la Pointe-à-John –
positionnement touristique optimal**

CONSIDÉRANT QUE le projet de réfection du quai de la Pointe –à-John a été évalué à 1.4 million;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a déjà signifié sa volonté d’améliorer la desserte du quai et d’en faire un réel pôle de développement touristique par la planification d’un plan d’ensemble;

CONSIDÉRANT QUE le coût d’un tel projet de plan d’ensemble est estimé entre 3.2 et 3.5 million, selon les représentants de Pêche et Océan Canada;

CONSIDÉRANT QUE l’écart à combler représente près de 2 million;

CONSIDÉRANT la capacité financière restreinte de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE d’autres potentiels de développement touristique sont présents sur le territoire de la municipalité et vont aussi exiger un soutien municipal dans l’avenir (*base plein air, le site des Basques-de-l’Anse -à-la-Cave, la Pointe Sauvage, les campings, etc.*);

CONSIDÉRANT QUE l’arrivée d’un partenaire sérieux et déjà utilisateurs du site comme la communauté d’Essipit, peut représenter une opportunité exceptionnelle pour donner un nouveau souffle, un nouvel élan à la Pointe-à-John;

CONSIDÉRANT l’importance du montage financier pour le plan d’ensemble du quai de la Pointe-à-John, et qu’un montant de près de deux million n’est pas encore confirmé et qu’une association étroite avec la communauté d’Essipit représente un élément facilitant pour obtenir le financement visé;

CONSIDÉRANT QUE la communauté d’Essipit est prête à s’inscrire en partenaire avec la municipalité pour réaliser un plan de développement touristique;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Réjean Lacasse
APPUYÉ PAR la conseillère Johanne Bouchard
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

a) LA MUNICIPALITÉ donne un accord de principe pour définir et élaborer un partenariat formel entre la municipalité et la communauté d’Essipit pour détenir et gérer conjointement les actifs suivants, et ce, dans une répartition à 50%-50% :

- le quai municipal
- le stationnement
- la route de desserte à partir du stationnement

b) LA CORPORATION de la marina signifie aussi son accord de principe pour transférer ses actifs (pontons et diverses installations) vers une nouvelle corporation-gestionnaire conjointe composé à part égale de la municipalité et la communauté d’Essipit. Toutefois, la corporation va attendre la position de la communauté d’Essipit sur la présente offre avant

de convoquer une assemblée générale de ses membres pour discuter et formaliser cet accord de principe,

c) LA MUNICIPALITÉ, en accord avec la corporation Archéo-topo, soustrait pour le moment le bâtiment d'Archéo-topo en raison des liens qui existent avec le Ministère de la culture et de la valeur des installations en place.

Des vérifications seront effectuées au cours des prochaines semaines sur la faisabilité et l'opportunité de céder cet actif dans la nouvelle corporation gestionnaire conjointe qui devra éventuellement être mise en place. De plus, il est demandé au conseil de bande d'Essipit de signifier la vision de développement projeté avec le bâtiment, la thématique reconnue et les installations d'Archéo-topo appuyant leur intérêt de se porter acquéreur à part égale avec la municipalité de ce bâtiment,

d) LA MUNICIPALITÉ demande au conseil de bande d'Essipit de faire connaître rapidement ses intentions sur l'acceptation de cet accord de principe proposé par la municipalité. Il importe que pour le 4 janvier 2010 la municipalité puisse connaître la position du conseil de bande d'Essipit afin d'éviter d'allonger les prochaines étapes de planification déjà très serrées,

e) ADVENANT UNE ACCEPTATION de cet accord de principe, la municipalité demande à la communauté d'Essipit de dégager rapidement une enveloppe de 3,000\$ afin de compléter techniquement le plan d'ensemble élaboré à ce jour par la municipalité. La municipalité s'engage à investir une somme équivalente. Ce plan doit être complété avant la fin janvier 2010 pour qu'il soit déposé à Pêches et Océans Canada afin qu'ils soient intégrés dans la production des plans et devis de Pêche et Océan Canada,

f) FINALEMENT, l'émission de résolution provenant du conseil municipal des Bergeronnes et de la communauté d'Essipit va permettre d'enclencher l'élaboration d'un texte établissant les paramètres et les éléments obligatoires que l'on devra retrouver dans une entente plus formelle. Ce texte devra être finalisé d'ici la fin janvier. Par la suite, d'ici fin mars, un protocole d'entente formel sera élaboré entre les deux communautés pour formaliser et légaliser le transfert des actifs dans une nouvelle corporation-gestionnaire conjointe.

Période de questions :

Aucune

09-12-0570 Fermeture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Martin Gagné demande la levée de la séance. Le maire Francis Bouchard déclare la clôture de la séance à 19h05.

Francis Bouchard, Maire

Lynda Tremblay,
Directrice générale/secrétaire-trésorière